



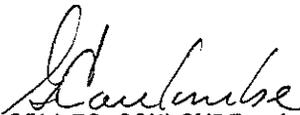
A: Monsieur J.-P. Sabourin, B.A.P.E.
DE: Gilles Coulombe
OBJET: Routes 232 et 295, municipalité Squatec, Témiscouata

DOSSIER NO: 102-8515-11

MENVIO		
6211	06	B1

A titre d'information, je vous transmets une copie de l'avis de projet susmentionné. Nous croyons être en mesure de transmettre la directive du ministre le 30 septembre 1985.

Le chargé de projet est monsieur Michel-L. Mailhot.


GILLES COULOMBE, ing.
Directeur des Évaluations
environnementales

/sd

Pièce jointe

MEMO		

ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations
environnementales

Avis de projet

TITRE DU PROJET

Reconstruction des routes

232 et 295, mun. de Squatec

D.A.R. 1-08-40



INTRODUCTION

L'avis de projet représente la description de la nature générale du projet ou de l'activité que le promoteur a l'intention d'entreprendre. La présentation synthétique de l'information pertinente au projet ou à l'activité sera facilitée par l'utilisation du présent formulaire.

Dûment rempli par le promoteur ou le mandataire de son choix, le formulaire est retourné à:

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations
environnementales (B-17)
3900, rue Marly (3^e étage)
Sainte-Foy (Québec)
GLX 4E4

Tout document annexé à l'avis de projet doit être fourni en 15 copies.

N.B.: Ne pas remplir le formulaire pour les projets situés sur le territoire de la Baie-James et du Nord québécois.

À l'usage du ministère de
l'Environnement

Date de réception _____

Dossier numéro _____

1. **Promoteur** Ministère des Transports - Service de l'environnement

Adresse 255, Crémazie Est, 9e étage

Montréal, Québec H2M 1L5

Téléphone (514) 873-4953

Responsable du projet Jacques Bélanger (418) 643-2408

2. **Consultant mandaté par le promoteur** Non applicable

Adresse _____

Téléphone _____

Responsable du projet _____

3. **Titre du projet**

Reconstruction des routes 232 et 295 dans la municipalité de Squatec:

réaménagement de 2 intersections et implantation d'une voie lente.

D.A.R.: 1-08-40

4. Localisation du projet

Mentionner l'endroit ou les endroits où le projet est susceptible de se réaliser et inscrire les numéros cadastraux (lot et rang). Ajouter en annexe une carte topographique ou cadastrale localisant le projet (en 15 exemplaires).

Région administrative: 01 District: 08 (Cacouna)

Circonscription électorale: Kamouraska - Témiscouata

Municipalité: Squatec

Municipalité Régionale de Comté: Témiscouata

Localisation précise: Lots 13 à 20 du rang III, lots 13a et b, 14 a et b, 15a et b et 16 à 20 du rang IV, et lot 15c du rang V du cadastre du canton de Robitaille.

Voir carte en annexe.

5. Propriété des terrains

Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue et mentionner depuis quand et dans quelles proportions ces terrains sont acquis (ex: propriété privée à 100 pour cent, terrains acquis à 75 pour cent suite aux expropriations, etc.). Ces renseignements pourraient apparaître sur une carte.

A notre connaissance, les parcelles requises pour la réalisation du projet sont à 100% propriété privée.

6. Objectifs et justification du projet

Mentionner les objectifs du projet et indiquer la cohérence de ceux-ci avec les plans et programmes de développement au niveau local, régional ou national.

Plusieurs objectifs sous-tendent les travaux projetés:

1) éliminer 2 intersections en "Y" dangereuses; la première sera réaménagée à angle droit, et la seconde sera déplacée vers un endroit où la visibilité sera meilleure; grâce à ces aménagements la priorité sera plus évidente pour les usagers de la route 232, plus nombreux que ceux de la route 295;

2) implanter une voie lente dans la longue pente critique du tronçon commun aux 2 routes, direction nord puis ouest; implanter des voies d'accélération et de décélération aux approches des intersections;

3) améliorer 4 courbes sous-standard.

7. Phases ultérieures et projets connexes

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et les projets connexes qui peuvent s'y rattacher.

Ces 2 routes numérotées ont fait et font encore l'objet de plusieurs projets d'amélioration dans les localités entourant le projet étudié ici. Dans le cas de la route 232, qui est pavée depuis longtemps, il s'agit surtout d'améliorations ponctuelles (corrections de courbes et d'intersections). Dans le cas de la route 295, plusieurs tronçons ont été complètement refaits, notamment, en 1980 et 1983, 2 tronçons entre Squatec et Lejeune. Actuellement, 2 contrats sont en cours entre Sainte-Rita et le projet étudié ici. Des améliorations ponctuelles sont également projetées d'ici les 5 prochaines années, notamment à La Société.

8. Description du projet

(phase préparatoire, phase construction, phase exploitation)

Pour chacune des phases, décrire le projet selon les aménagements et constructions prévus (barrage, route, quai, etc.) en indiquant les principales caractéristiques de ceux-ci (superficie, dimension, capacité, volume, etc.). Mentionner également les divers travaux s'y rattachant (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.) et, s'il y a lieu, les modalités d'opération ou d'exploitation. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (croquis, vue en coupe, etc.).

- Le projet implique la construction ou la reconstruction d'environ 4.7 km de route se répartissant comme suit: (voir carte de l'annexe 1)
- 1- reconstruction de la route 232 "est" sur 0,4 km avec aménagement d'une nouvelle intersection à angle droit avec la route 295;
 - 2- reconstruction de 0,4 km de la route 295 "sud" légèrement décalé vers l'ouest, pour les besoins de la nouvelle intersection;
 - 3- reconstruction d'un tronçon de 1,8 km commun aux routes 232 et 295 avec voie lente et voies d'accélération / décélération (près des intersections) en direction nord puis ouest;
 - 4- construction d'un nouveau tronçon de 1,1 km de la route 295 "nord" incluant l'aménagement d'une nouvelle intersection avec la route 232;
 - 5- reconstruction de la route 232 "ouest" sur environ 1 km, avec voie lente / voie d'accélération;

L'emprise nominale utilisée pour l'ensemble du projet est de 30 m, avec une plate-forme de 10,5 m (2 voies carrossables de 3,25 m - 2 accotements de 2,0 m); cependant, l'adjonction de voies lentes dans les pentes fortes et aux approches des intersections, combinée à d'importants déblais et remblais, nécessiteront plusieurs surlargeurs qui porteront la largeur moyenne de l'emprise à plus de 35 m.

11. Remarques

Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et au besoin annexer des pages.

Compte tenu du caractère ponctuel des problèmes causés par les déficiences de ces routes (courbes sous-standard, pentes critiques et intersection dangereuses) et des implications strictement locales du projet, nous croyons que la solution proposée est réaliste; les tracés proposés se conforme bien aux corridors routiers existants et en sortent sur une longueur minimale pour permettre l'atteinte des objectifs visés au niveau sécurité. Le seul point qui devra faire l'objet d'explications détaillées est la localisation de l'intersection nord, pour laquelle divers designs ont été étudiés, le plus sécuritaire étant retenu. Par conséquent, nous ne croyons pas qu'une étude élaborée d'alternatives au projet soit requise au niveau de l'étude d'impact.

Par ailleurs, les impacts appréhendés sont bien circonscrits. Ce sont, sommairement:

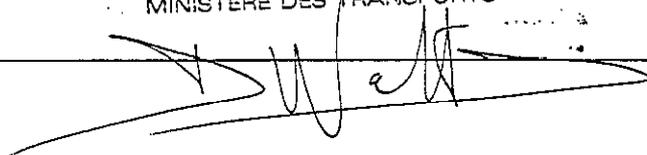
- sur le milieu biophysique, des pertes de l'ordre de 3 ha de surfaces boisées, la majorité en bordure des boisés existants, sous la forme de lisières, et une superficie d'environ 5 ha de terrains en friche ou en régénération;
- sur le milieu bâti, la relocalisation d'une des résidences située sur la route 232 "ouest"; le recul de cette maison sur la même propriété ne devrait pas causer de problème;
- sur le milieu agricole, l'immobilisation d'un peu plus de 2 ha de terres exploitées, dont environ 1 ha sous la forme de lisières le long du tronçon existant de la route 232 "ouest" et réparti chez 2 ou 3 producteurs, et environ 1 ha pour les besoins du nouveau raccordement de la route 295 "nord"; le raccordement proposé aura pour effet le sectionnement de la parcelle cultivée sur les lots 14 et 15 du rang III.

Ainsi, les principales répercussions du projet portent sur le milieu agricole; le projet devra d'ailleurs faire l'objet d'une demande à la C.P.T.A.Q. Les autres impacts du projet sont très limités; ils feront l'objet d'une brève description et seront assortis, s'il y a lieu, des mesures de mitigation appropriées.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

DANIEL WALTZ
CHEF DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT
MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Signé le 18 JUIL. 1985 par _____



10

10

10

10

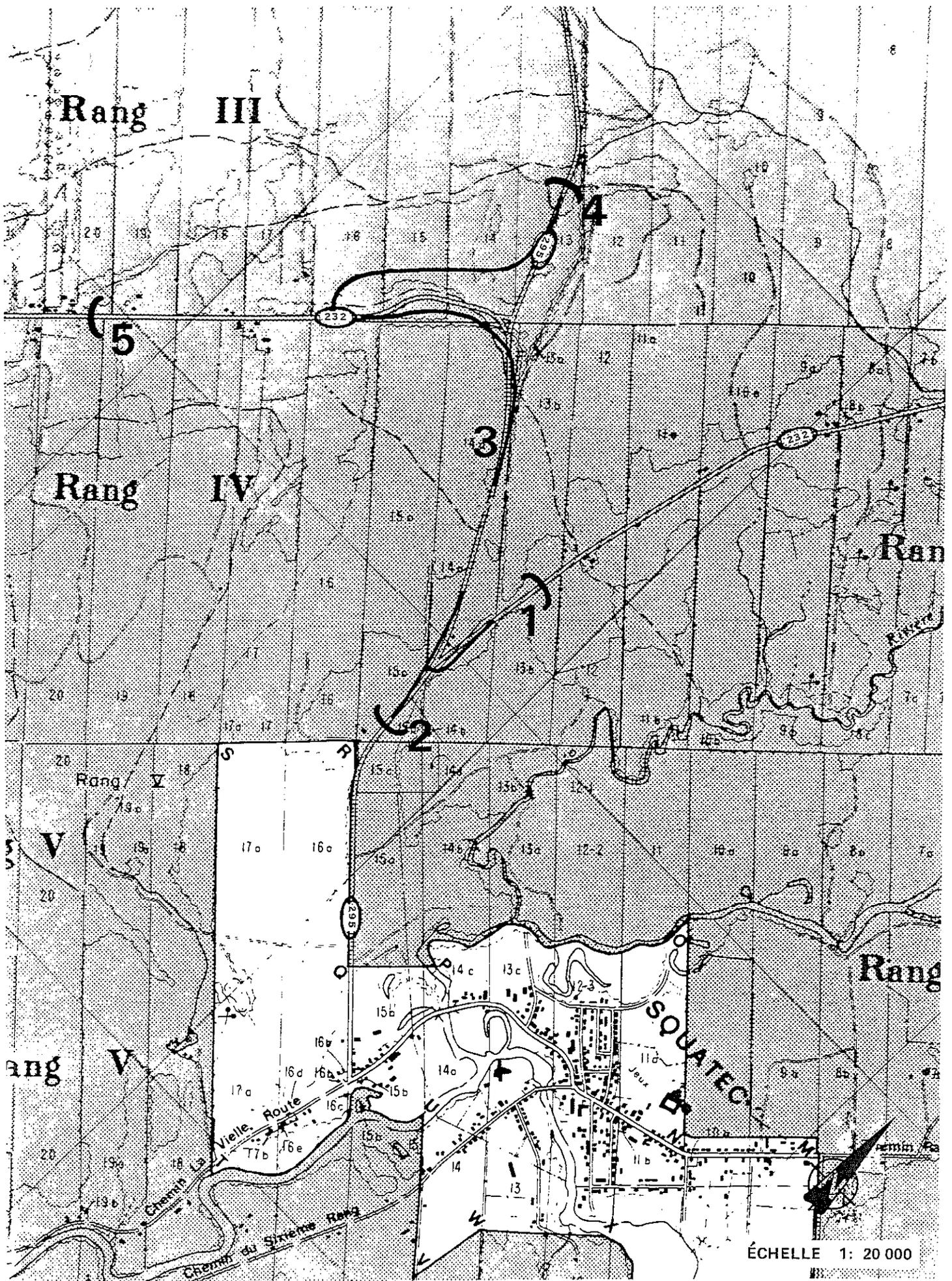
10

10



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations
environnementales (B-17)
3900, rue Marly (3^e étage)
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4E4

les



Rang III

5

Rang IV

Rang V

Rang V

Rang

Rang

SQUATEC

Vieille Route
Chemin du Simons Rang

ÉCHELLE 1: 20 000

11